



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 18 avril 2011, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :
Madame la conseillère Thérèse Gatien
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Vincent Chatel
Monsieur le conseiller Normand Dyotte
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant
Normand Dyotte

Sont aussi présent(e)s :
Monsieur David Johnstone, directeur général
Madame Carole Lemaire, greffière

Est absent :
Monsieur le maire André J. Côté

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

11-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance du 21 mars 2011
3. Nomination – maire suppléant – période du 1^{er} mai au 31 octobre 2011
4. Nomination représentant – Omnium du maire
5. Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie
6. Aide financière – Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

7. Aide financière – « Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest » (APHRSO)
8. Aide financière – « Fondation du centre de réadaptation Le Virage »
9. Fondation Anna-Laberge – « Rendez-vous gastronomique »
10. Désignation d'une nouvelle voie de communication – projet de développement industriel « place Iberia »
11. Autorisation signature – entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un service de transport adapté (TARSO)
12. Désistement – procédures d'injonction – Ville de Candiac c. Habitation Trigone 2000 inc.
13. Approbation du plan de lotissement – cession de rues et compensation aux fins de parc – développement résidentiel – « Les Vallées de Provence », phase 2 – remplacement résolution 11-03-09
14. Autorisation signature – lettre d'entente BU-2011-04 – modification date d'ancienneté aux fins de calcul de vacances, employé col bleu du SCFP, local 1377
15. Embauche – *chef aux opérations*, sécurité publique, Service de sécurité incendie Candiac/Delson
16. Embauche cols bleus surnuméraires – *homme à tout faire*, division Travaux publics, Services techniques – année 2011
17. Embauche étudiants – *préposé*, division Travaux publics, Services techniques – saison estivale 2011
18. Embauche étudiants – *responsable*, camp de jour, Service des loisirs
19. Approbation – comptes à payer – mars 2011
20. Approbation – dépenses incompressibles – mars 2011
21. Inscription à « CliqSÉQUR » – procuration pour désigner Sylvie Landry à titre de représentant autorisé pour la Ville
22. CIT Le Richelain – contribution municipale au partage du déficit du métro de Montréal
23. Octroi de contrat – construction d'une scène au parc de la Promenade – appel d'offres 1104-ST
24. Octroi de contrat – services professionnels d'ingénierie – réfection de chaussée du boulevard Montcalm Sud – appel d'offres 1105-ST
25. Octroi de contrat – fourniture et installation d'un système de ventilation/climatisation – appel d'offres 1107-TP
26. Octroi de contrat – fourniture et plantation d'arbres – printemps 2011 – appel d'offres 1108-TP
27. Octroi de contrat – service d'entretien d'arbres – printemps 2011 – appel d'offres 1109-TP
28. Octroi de contrat – fourniture de la main-d'œuvre et de l'outillage – réalisation de travaux d'entretien général des plates-bandes mixtes – appel d'offres 1112-TP
29. Octroi de contrat – modification du poste de pompage pluvial – secteur de « l'Île boisée » – appel d'offres 1113-ST

30. Octroi de contrat – fourniture et installation d'un chauffe-piscine – appel d'offres 1117-TP
31. Autorisation signature – entente avec Hydro-Québec – prolongement du réseau souterrain pour la distribution d'électricité – développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1
32. Octroi de contrat – fourniture d'unités d'éclairage sur la rue de Douvaine
33. Mandat ingénieurs-conseils – plans, devis et surveillance – infrastructures municipales rue de l'Isère
34. Mandat ingénieurs-conseils – analyse du réseau d'égout de drainage pluvial – parc industriel Montcalm
35. Approbation – recommandations – comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 22 mars 2011
36. Approbation – recommandations – comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 5 avril 2011
37. Demande au ministère des Transports du Québec – construction bretelle d'accès à l'autoroute 15
38. Autorisation de dépenses – honoraires professionnels – développement concept de la scène parc de la Promenade
39. Demande d'aide financière – développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
40. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – ski alpin
41. Avis de motion – règlement 1267 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville
42. Avis de motion – règlement 1275 décrétant un emprunt de 1 040 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement routier de la rue de Douvaine ainsi que la reconstruction de la chaussée du rang Saint-André
43. Avis de motion – règlement 1276 décrétant un emprunt de 490 000 \$ pour l'exécution des travaux de modification des postes de pompage de « l'Île boisée »
44. Avis de motion – règlement 1277 décrétant un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1
45. Avis de motion – règlement 1279 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir toutes les zones commerciales, industrielles, communautaires et institutionnelles et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation
46. Adoption premier projet – règlement 1279 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir toutes les zones commerciales, industrielles, communautaires et institutionnelles et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation
47. Avis de motion – règlement 1280 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 7.1.2.1.4 a) i) relativement à l'implantation des piscines résidentielles

48. Adoption premier projet – règlement 1280 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 7.1.2.1.4 a) i) relativement à l'implantation des piscines résidentielles
49. Règlement 1265 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 6.8.2.2.1 b) relativement au nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur permis
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du second projet règlement
50. Règlement 1266 modifiant le règlement 559 sur les dérogations mineures de façon à ajouter une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du second projet règlement
51. Règlement 1271 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-411 et I04-414, modifier le groupe d'usage de la zone I04-414 pour C04-414 et abroger toutes les classes d'usages industriels, ajouter la classe d'usage commerce de service à usage spécifiquement permis pour la zone C04-414, modifier les limites de la zone I04-412 afin de créer la zone C04-419 et de lui attribuer une grille des usages et normes
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du second projet règlement
52. Règlement 1272 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d'ajouter une nouvelle classe d'usage, de lui attribuer des normes et d'ajouter des critères d'évaluation
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du second projet règlement
53. Règlement 1273 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H03-322, CONS03-326 et H03-334 et afin de définir des conditions particulières pour un projet intégré dans la zone H03-322
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du second projet règlement
54. Adoption – règlement 1274 modifiant le règlement 1128 relatif à l'administration des finances et à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville
55. Divers
56. Parole au public
57. Levée de la séance

**11-04-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 MARS 2011**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2011 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2011.

11-04-03 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Normand Dyotte à titre de maire suppléant se termine le 30 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Charles-André Fortier pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2011.

11-04-04 NOMINATION REPRÉSENTANT – OMNIUM DU MAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'Omniium du maire de Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs, pour siéger au conseil d'administration de l'Omniium du maire de Candiac.

11-04-05 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT POUR LES SAINES HABITUDES DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la présente déclaration d'engagement s'inscrit dans la volonté ferme de la Ville de Candiac d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens en créant un environnement qui favorise l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'obésité est préoccupant au Québec, ce qui affecte la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engendrer des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre ville;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie, notamment par leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire ou par les divers services qu'elles offrent aux citoyens et aux citoyennes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac s'engage à :

- Poursuivre et intensifier son action pour la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;
- Continuer à offrir à sa population des services, des installations ou des événements accessibles à tous et qui favorisent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;
- Favoriser et faciliter, dans les installations municipales et sur le territoire, l'accès à des aliments de haute valeur nutritive en accord avec la vision gouvernementale de la saine alimentation;
- Assurer la gestion municipale et l'aménagement du territoire en privilégiant la création d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie;
- Entreprendre, chaque année, au moins une action issue de la liste proposée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, selon les capacités de notre municipalité et les besoins des citoyens;
- Nommer un responsable de la « Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie » qui verra à ce que soit effectuée une ou plusieurs de ces actions durant l'année;
- Exprimer publiquement l'engagement de la Ville au regard de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'utilisation du logo « Au Québec, on aime la vie ».

**11-04-06 AIDE FINANCIÈRE – COMMISSION SCOLAIRE DES
 GRANDES-SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries organise la douzième édition de son tournoi de golf, le jeudi 30 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Commission scolaire sont partenaires dans la fourniture de services à la population de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à amasser des fonds pour financer des projets particuliers offerts aux élèves fréquentant nos écoles et nos centres de formation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'achat d'un quatuor de golf d'une somme de 560 \$ à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries dans le cadre de l'organisation de la douzième édition de leur tournoi de golf qui aura lieu le 30 juin 2011;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

11-04-07 AIDE FINANCIÈRE – « ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD OUEST » (APHRSO)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'« Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest »;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet d'offrir aux personnes handicapées résidant sur notre territoire, la possibilité d'avoir accès à des services de loisirs de qualité répondant à leurs besoins et à ceux de leur famille;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à l'« Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest » une aide financière de 150 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

11-04-08 AIDE FINANCIÈRE – « FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION LE VIRAGE »

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme « Fondation du centre de réadaptation Le Virage » dans le cadre d'une importante campagne de collecte de fonds;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la désignation de la nouvelle voie de communication du projet de développement industriel « place Iberia », selon ce qui suit :

<i>Odonyme</i>	<i>Générique</i>	<i>Article/ particule de liaison</i>	<i>Définition</i>	<i>Lot</i>	<i>District électoral</i>
Isère	rue	de l'	Affluent de la rive gauche du Rhône. Le terme proviendrait du celtique <i>Isar</i> , qui veut dire « fer », minerai des rives de l'Isère	4 758 311	1 - La Promenade

11-04-11 AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (TARSO)

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve l'entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à intervenir entre les Villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine et les municipalités de Saint-Mathieu et Saint-Philippe;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville ladite entente.

11-04-12 DÉSISTEMENT – PROCÉDURES D'INJONCTION – VILLE DE CANDIAC C. HABITATION TRIGONE 2000 INC.

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Bruno Bergeron, urbaniste, directeur par intérim, Service planification et développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le cabinet Bélanger Sauvé à se désister des procédures d'injonction prises contre Habitations Trigone 2000 inc. dans le dossier 505-17-00517-100, chaque partie payant ses frais;

QUE les frais et honoraires professionnels inhérents au dossier soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-412.

**11-04-13 APPROBATION DU PLAN DE LOTISSEMENT – CESSION DE RUES ET
COMPENSATION AUX FINS DE PARC – DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL – « LES VALLÉES DE PROVENCE », PHASE 2 –
REPLACEMENT RÉSOLUTION 11-03-09**

CONSIDÉRANT le plan de lotissement de monsieur Marcel Roy, arpenteur-géomètre, du 21 février 2011, minute 23190, dossier R.22714, lequel identifie des lots projetés aux fins de rues publiques et aux fins d'aire de conservation;

CONSIDÉRANT la lettre du promoteur Le Groupe Maison Candiac inc., datée du 23 février 2011, acceptant de céder gratuitement les rues désignées sur le plan;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement est soumis aux dispositions du règlement de lotissement ayant trait à l'établissement d'une compensation aux fins de parc;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Candiac et Groupe Maison Candiac inc. lors des négociations relatives à l'acquisition du terrain pour la construction d'une école primaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution 11-03-09 afin de corriger certains numéros de lots qui étaient erronés et pour modifier le dernier paragraphe de la résolution afin d'apporter certaines précisions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la résolution 11-03-09 soit remplacée par la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le plan de lotissement préparé par monsieur Marcel Roy, arpenteur-géomètre, le 21 février 2011, minute 23190, dossier R.22714, concernant le projet de développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 2;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la cession à titre gratuit des lots quatre millions huit cent deux mille quatre-vingts (4 802 080), quatre millions huit cent deux mille

quatre-vingt-un (4 802 081) et quatre millions huit cent deux mille quatre-vingt-deux (4 802 082) du Cadastre du Québec, aux fins de rue publique;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la cession à titre gratuit des lots quatre millions huit cent huit mille six cent vingt-deux (4 808 622), quatre millions huit cent deux mille soixante-treize (4 802 073), quatre millions huit cent deux mille soixante-quatorze (4 802 074), quatre millions huit cent deux mille quatre-vingt-trois (4 802 083) et quatre millions huit cent deux mille trente (4 802 030) du Cadastre du Québec, aux fins d'aire de conservation;

QUE le conseil de la Ville de Candiac exige comme conditions préalables à l'approbation du plan de lotissement le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur foncière du lot d'origine, excluant l'aire de conservation, comprenant les lots mentionnés au paragraphe précédent.

**11-04-14 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE BU-2011-04 –
MODIFICATION DATE D'ANCIENNETÉ AUX FINS DE CALCUL DE
VACANCES, EMPLOYÉ COL BLEU DU SCFP, LOCAL 1377**

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Berthiaume, col bleu régulier, *employé Réseau*, division Travaux publics, Services techniques, depuis le 4 février 2004, a débuté à titre d'employé surnuméraire le 1^{er} décembre 2002;

CONSIDÉRANT la demande du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, de modifier la date d'ancienneté de monsieur Berthiaume aux fins de calcul de vacances seulement;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente BU-2011-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à la modification de la date d'ancienneté de monsieur Berthiaume aux fins de calcul de vacances seulement;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière et le directeur général, monsieur David Johnstone, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**11-04-15 EMBAUCHE – CHEF AUX OPÉRATIONS, SÉCURITÉ PUBLIQUE,
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a créé un poste de *chef aux opérations*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau poste de *chef aux opérations* a fait l'objet d'un affichage et qu'un comité de sélection a procédé aux entrevues avec les candidats sélectionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche monsieur Bruno Caron au poste de *chef aux opérations*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, à compter du 26 avril 2011, classe 4 de la politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac et conformément à la lettre d'offre d'emploi du directeur général, en date du 1^{er} avril 2011;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Caron soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-111.

**11-04-16 EMBAUCHE COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – HOMME À TOUT
FAIRE, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES –
ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste d'*homme à tout faire*, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

**Période du 18 avril
au 12 novembre 2011**

- Alain Fournier
- Martin Francoeur
- Leonard Gentile
- Simon Martineau
- Jacques Paquette
- Alain Poirier
- Gaëtan Sambault

**Période du 2 mai
au 28 octobre 2011**

- Danielle Balthazar
- Johanne Hébert

**Période du 2 mai
au 12 novembre 2011**

- Robin Bergeron
- Denis Breton

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier se retire des délibérations et du vote, invoquant qu'il possède des intérêts pécuniaires dans ce dossier.

**11-04-17 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – PRÉPOSÉ, DIVISION TRAVAUX PUBLICS,
SERVICES TECHNIQUES – SAISON ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste de *préposé*, division Travaux publics, Services techniques, pour la période du 2 mai au 30 septembre 2011 :

- | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| • Anne-Julie Bilodeau | • Sean Coperman | • Charles Crevier |
| • Charles-Étienne Fortier | • Alexandre Guibeau-Gingras | • Charles-Étienne Hébert |
| • Vincent Labelle | • Alexandre Lachance-Clermont | • Benjamin Lamarre |
| • Stéphanie Lemay | • Mathieu Pilon | • Benoit Poupart |
| • Cédric Sarno | • Félix Vaillancourt-Tremblay | • Benoît Verreault-Gatineau |

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale des employés étudiants en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-117.

11-04-18 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – RESPONSABLE, CAMP DE JOUR, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous à titre de *responsable*, camp de jour, Service des loisirs, pour la période du 11 avril au 30 septembre 2011 :

- Mathieu DesRoches
- Édith Plamondon
- Julie Prévost
- Ariane Vaillancourt

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale des employés étudiants en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-59-117.

11-04-19 APPROBATION – COMPTES À PAYER – MARS 2011

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville de Candiac concernant la liste des comptes à payer du mois de mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de mars 2011 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de mars 2011 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 284 144,99 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 444 353,03 \$, le tout pour un total de 728 498,02 \$.

11-04-20 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – MARS 2011

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de mars 2011 de 2 556 249,28, moins l'annulation du chèque 1043509 de 225 000 \$, approuvé en décembre 2010, annulé en mars 2011 et remplacé par le chèque 1044626, au même montant, pour un total de 2 331 249,28 \$.

11-04-21 INSCRIPTION À « CLIQSÉQR » – PROCURATION POUR DÉSIGNER SYLVIE LANDRY À TITRE DE REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) procède à une révision de ses conditions d'utilisation et des services offerts afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit, avant le 13 juin 2011, s'inscrire au nouveau portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR), qui remplacera celui du Bureau municipal présentement utilisé pour accéder aux différents services électroniques offerts aux réseaux municipaux et régionaux « CliqSÉQR »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise madame Sylvie Landry, trésorière de la Ville, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis pour l'inscription au service électronique « CliqSÉQR » et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à madame Landry les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription du service « CliqSÉCUR ».

**11-04-22 CIT LE RICHELAIN – CONTRIBUTION MUNICIPALE AU PARTAGE
DU DÉFICIT DU MÉTRO DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT QUE les Villes faisant partie du territoire de l'Agence Métropolitaine de transport doivent payer une partie du déficit du métro de Montréal pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la trésorière à verser au CIT Le Richelain, la somme de 31 403 \$ représentant la contribution 2011 de la Ville concernant le déficit du métro de Montréal;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-370-00-962.

**11-04-23 OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE SCÈNE AU PARC
DE LA PROMENADE – APPEL D'OFFRES 1104-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'une scène au parc de la Promenade (projet 2011-669);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres *Sé@o*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 18 avril 2011, à 10 h, quatre entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Groupe Dubé et associés inc. », 1241, boulevard Dagenais Ouest, Laval (Québec) H7L 0A5, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une scène au parc de la Promenade, pour un montant

de 520 711 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1104-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus libres et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 22-906-69-718.

**11-04-24 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE – RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU BOULEVARD
MONTCALM SUD – APPEL D'OFFRES 1105-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection de chaussée du boulevard Montcalm Sud (projet 2006-470);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 14 avril 2011, deux firmes professionnelles en ingénierie ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions et la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Réjean Vigneault, ing., Robert Martineau, ing., Patricia Lemieux et Valérie Roy, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la conception des plans, devis et la surveillance des travaux pour la réfection de chaussée du boulevard Montcalm Sud à la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. » 18, rue Papineau, bureau 207, Candiac (Québec) J5R 5S8, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour un montant de 77 750 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1105-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1269, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au poste budgétaire 22-012-69-411, honoraires professionnels.

11-04-25 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION/CLIMATISATION – APPEL D'OFFRES 1107-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le remplacement d'unités de climatisation/ventilation pour l'hôtel de ville (projet 2010-639);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation et que deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 30 mars 2011, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les industries Perform-Air inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'unités de ventilation/climatisation, pour un montant de 36 750 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1107-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt de 42 000 \$, au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-39-731, fonds de roulement.

11-04-26 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES – PRINTEMPS 2011 – APPEL D'OFFRES 1108-TP

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de plantation d'arbres d'alignement dans les nouveaux développements, ainsi qu'à la plantation d'arbres de remplacement dans les secteurs existants;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la mise à niveau du programme annuel de plantation d'arbres (projet 2010-628);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres *Sé@o*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 7 avril 2011, six entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les Aménagements pépinière Saint-Hubert inc. », 5757, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3R3, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres, printemps 2011, pour un montant de 89 780 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1108-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires suivants :

- Budget courant : 02-320-02-521, 59 500 \$;
- Fonds de parcs : 22-906-28-718, 30 000 \$;
- Règlement 1148 : 22-011-48-521, 12 500 \$.

11-04-27 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES – PRINTEMPS 2011 – APPEL D'OFFRES 1109-TP

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre les travaux d'arboriculture pour le printemps 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres sur invitation et que trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 7 avril 2011, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Services d'arbres Primeau inc. », 566, chemin de la Haute-Rivière, RR2, Châteauguay (Québec) J6J 5W6, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien des arbres, printemps 2011, pour un montant de 50 513 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1109-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-521, travaux publics embellissement, travaux à contrat.

11-04-28 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'OUTILLAGE – TRAVAUX D'ENTRETIEN GÉNÉRAL DES PLATES-BANDES MIXTES – APPEL D'OFFRES 1112-TP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées pour effectuer des travaux d'entretien des plates-bandes;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 15 avril 2011, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Paysagiste Rive-Sud Itée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre et de l'outillage requis pour effectuer les travaux d'entretien général des plates-bandes mixtes, au taux horaire de 71,00 \$, plus toutes taxes applicables, jusqu'à concurrence d'un maximum de 400 heures, le tout pour une somme totale ne dépassant pas 30 000 \$, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1112-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-320-02-521.

11-04-29 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DU POSTE DE POMPAGE PLUVIAL – SECTEUR DE « L'ÎLE BOISÉE » – APPEL D'OFFRES 1113-ST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation et que quatre entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner pour la modification du poste de pompage pluvial du secteur de l'« Île boisée »;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 15 avril 2011, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Norclair inc. », 3065, Peugeot, bureau 101, Laval (Québec), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la modification du poste de pompage pluvial du secteur de l'« Île boisée », pour un montant de 14 687 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1113-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1276, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au poste budgétaire 22-012-76-722.

11-04-30 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CHAUFFE-PISCINE – APPEL D'OFFRES 1117-TP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation auprès de deux entreprises spécialisées pour la fourniture et l'installation d'un chauffe-piscine pour la piscine Haendel;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 15 avril 2011, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Les services du gaz D.I.C. inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un chauffe-piscine, pour un montant de 29 850 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1117-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même le surplus libre non affecté et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-95-787.

11-04-31 AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC – PROLONGEMENT DU RÉSEAU SOUTERRAIN POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES VALLÉES DE PROVENCE », PHASE 1

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau électrique souterrain pour desservir le développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac agit dans ce projet à titre de maître d'ouvrage;

CONSIDÉRANT QU'une entente de contribution doit être ratifiée entre la Ville de Candiac et Hydro-Québec pour réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de verser à Hydro-Québec, les coûts de contribution pour le prolongement du réseau électrique souterrain pour desservir le développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1, pour un montant approximatif de 98 358 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1277, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-77-717, utilités publiques;

QUE monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents à intervenir avec Hydro-Québec.

11-04-32 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'UNITÉS D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DE DOUVAINE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagements routiers sur la rue de Douvaine (projet 2011-679);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par demande de prix auprès de trois entreprises pour la fourniture d'unités d'éclairage;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Guillevin international cie » le contrat pour la fourniture d'unités d'éclairage dans le projet d'aménagements routiers de la rue de Douvaine, pour un montant de 19 547 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées dans la demande de prix;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1275, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-75-712, éclairage.

11-04-33 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – INFRASTRUCTURES MUNICIPALES RUE DE L'ISÈRE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé, pour l'année 2011, le projet « développement industriel avenue d'Iberia » (projet 2011-692);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs-conseils pour la conception des plans et devis et pour effectuer la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction de la nouvelle rue de l'Isère pour la construction de condos industriels;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. », datée du 30 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. » pour la préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux d'infrastructures municipales pour la nouvelle rue de l'Isère, pour un montant de 17 500 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 30 mars 2011;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise « SNC-Lavalin inc. » à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis pour les travaux d'infrastructures municipales de la rue de l'Isère au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

DE PLUS, la Ville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1278, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-78-411, honoraires professionnels.

11-04-34 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – ANALYSE DU RÉSEAU D'ÉGOUT DE DRAINAGE PLUVIAL – PARC INDUSTRIEL MONTCALM

CONSIDÉRANT le projet de construction d'infrastructures municipales pour desservir la nouvelle rue de l'Isère et les problèmes de drainage de surface rencontrés dans le secteur du parc industriel Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des analyses du réseau de drainage dans ce secteur et de faire la mise à jour du plan directeur pluvial;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. », datée du 10 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. » pour effectuer les analyses du réseau de drainage pluvial dans le secteur du parc industriel Montcalm, pour un montant de 20 237,50 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 10 mars 2011;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-419, honoraires d'ingénierie.

Monsieur le conseiller Kevin Vocino se retire des délibérations et du vote, invoquant qu'il possède des intérêts pécuniaires dans ce dossier.

11-04-35 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 22 MARS 2011

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatifs à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 22 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d'urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 22 mars 2011, selon ce qui suit :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-03-08	3, boulevard de Sardaigne lot 4 519 988	C06-608	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00026-01 et conditionnellement à ce que les appliques en métal de couleur bleue soient retirés au pourtour de la porte d'entrée et du guichet automatique et qu'ils soient remplacés par le revêtement de brique d'argile afin de conserver l'intégrité architecturale sur l'ensemble des commerces du bâtiment.
CCU-2011-03-09	3, rue de Toulonne lot 4 681 707	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00032-01.
CCU-2011-03-10	7, rue de Toulonne lot 4 681 709	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00011-02.
CCU-2011-03-13	19, rue de Séville lot 3 574 384	H06-627	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00042-01.

PERMIS D'AGRANDISSEMENT			
No recommandation	Adresses et concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-03-11	28, avenue de Gironde lot 2 093 047	H04-405	Approuver la demande d'agrandissement (ajout d'un garage et d'un espace habitable au-dessus) pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00027-01.

PERMIS D'AGRANDISSEMENT			
No recommandation	Adresses et concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-03-12	48, rue Maisonneuve lot 2 092 159	H02-209	Approuver la demande d'agrandissement (ajout d'un espace habitable dans la marge latérale gauche avec terrasse couverte) pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00035-01, conditionnellement à maintenir le revêtement de brique sur la façade et aussi maintenir le gabarit de la fenestration de façon à préserver l'harmonie de cette dernière en façade principale.

Monsieur le conseiller Kevin Vocino se retire des délibérations et du vote, invoquant qu'il possède des intérêts pécuniaires dans ce dossier.

11-04-36 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 5 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatifs à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 5 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d'urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 5 avril 2011, selon ce qui suit :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-01	14, rue de Toulonne lot 4 681 741	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00062-01.

PERMIS DE MODIFICATION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-02	95, place Mercure lot 2 092 440	H01-108	Approuver la demande de permis concernant la modification (remplacement du revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00067-01.
CCU-2011-04-03	38, rue de Syracuse lot 3 890 627	H06-630	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un solarium trois saisons pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00050-01.

PERMIS D'AGRANDISSEMENT			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-04	48, rue Maisonneuve lot 2 092 159	H02-209	Approuver la demande d'agrandissement (ajout d'un espace habitable dans la marge latérale gauche avec terrasse couverte) pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00035-02.

PERMIS D'AFFICHAGE			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-05	23, chemin Haendel lot 2 096 843	C03-314	Approuver la demande de permis concernant la modification d'une enseigne détachée pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00043-01.
CCU-2011-04-06	25, chemin Haendel lot 2 096 843	C03-314	Approuver la demande de permis concernant la modification d'une enseigne détachée et une enseigne attachée pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse CCU-2011-00044-01.

11-04-37 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CONSTRUCTION BRETELLE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 15

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit procéder à la construction des approches d'une bretelle d'accès à l'autoroute 15, du côté ouest;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac demande au ministère des Transports du Québec d'inscrire à son programme de travaux, la construction des approches de la bretelle d'accès à l'autoroute 15, côté ouest entre les échangeurs, au nord de la route 132 et au sud de l'autoroute 30;

QUE la Ville accepte de vendre au ministère des Transports du Québec, pour une somme nominale, les immeubles requis à la réalisation des travaux.

11-04-38 AUTORISATION DE DÉPENSES – HONORAIRES PROFESSIONNELS – DÉVELOPPEMENT CONCEPT DE LA SCÈNE PARC DE LA PROMENADE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'une scène au parc de la Promenade (P2011-669);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a mandaté la firme « Planex » pour réaliser la conception du projet selon le document d'appel d'offre 8013-LO, pour une somme de 77 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 19 250 \$ a déjà été payé à même le règlement d'emprunt 1197 et que celui-ci est fermé;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Planex » continue son mandat de développement d'un concept de la scène au parc de la Promenade et que les honoraires maximums restants prévus au contrat sont de 57 750 \$, plus toutes taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le paiement des honoraires professionnels à la firme « Planex » au montant de 57 750 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus libre, au poste budgétaire 22-906-69-718.

11-04-39 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est importante pour la progression de notre bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac dépose une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

QUE madame Patricia Lemieux, bibliotechnicienne responsable de la division Bibliothèque, Service des loisirs, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

11-04-40 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – SKI ALPIN

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Beaudoin est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de ski alpin du Canada;

CONSIDÉRANT sa participation au Championnat President's choice K2, Canada ski alpin, qui a eu lieu du 21 au 26 mars 2011, à Collingwood, Ontario;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme au niveau du développement de l'excellence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 325 \$ à monsieur Alexandre Beaudoin;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

11-04-41 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1267 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1267 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville;

De plus, monsieur le conseiller Vocino demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-04-42 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1275 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 040 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ROUTIER DE LA RUE DE DOUVAINE AINSI QUE LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DU RANG SAINT-ANDRÉ

Madame la conseillère Anne Scott donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1275 décrétant un emprunt de 1 040 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement routier de la rue de Douvaine ainsi que la reconstruction de la chaussée du rang Saint-André;

De plus, madame la conseillère Scott demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-04-43 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1276 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 490 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE MODIFICATION DES POSTES DE POMPAGE DE « L'ÎLE BOISÉE »

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1276 décrétant un emprunt de 490 000 \$ pour l'exécution des travaux requis pour la modification des postes de pompage de « l'Île boisée »;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-04-44 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1277 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 860 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES VALLÉES DE PROVENCE », PHASE 1

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1277 décrétant un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1;

De plus, monsieur le conseiller Vocino demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-04-45 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1279 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 917 RELATIF À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN D'ASSUJETTIR TOUTES LES ZONES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, COMMUNAUTAIRES ET INSTITUTIONNELLES ET DE LEUR ATTRIBUER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1279 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir toutes les zones commerciales, industrielles, communautaires et institutionnelles et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-04-46 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1279 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 917 RELATIF À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN D'ASSUJETTIR TOUTES LES ZONES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, COMMUNAUTAIRES ET INSTITUTIONNELLES ET DE LEUR ATTRIBUER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le premier projet du règlement 1279 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir toutes les zones commerciales, industrielles, communautaires et institutionnelles et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 16 mai 2011 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

11-04-47 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 7.1.2.1.4 A) I) RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Madame la conseillère Anne Scott donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1280 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 7.1.2.1.4 a) i) relativement à l'implantation des piscines résidentielles;

De plus, madame la conseillère Scott demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-04-48 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 7.1.2.1.4 A) I) RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le premier projet du règlement 1280 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 7.1.2.1.4 a) i) relativement à l'implantation des piscines résidentielles;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 16 mai 2011 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**11-04-49 RÈGLEMENT 1265 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555
AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 6.8.2.2.1 B) RELATIVEMENT AU
NOMBRE MAXIMAL DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR PERMIS**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire suppléant Normand Dyotte explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1265;

Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

➤ Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 6.8.2.2.1 b) relativement au nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur permis, a été adopté à la séance du 7 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1265 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 6.8.2.2.1 b) relativement au nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur permis;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**11-04-50 RÈGLEMENT 1266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 559 SUR LES
DÉROGATIONS MINEURES DE FAÇON À AJOUTER UNE
DISPOSITION POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION
MINEURE**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire suppléant Normand Dyotte explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1266;

Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

➤ Aucune intervention.

b) Adoption du règlement :

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement 1266 modifiant le règlement 559 sur les dérogations mineures de façon à ajouter une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure, a été adopté le 7 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1266 modifiant le règlement 559 sur les dérogations mineures de façon à ajouter une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**11-04-51 RÈGLEMENT 1271 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555
AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I04-411 ET I04-414,
MODIFIER LE GROUPE D'USAGE DE LA ZONE I04-414 POUR C04-414
ET ABROGER TOUTES LES CLASSES D'USAGES INDUSTRIELS,
AJOUTER LA CLASSE D'USAGE COMMERCE DE SERVICE À USAGE
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS POUR LA ZONE C04-414, MODIFIER LES
LIMITES DE LA ZONE I04-412 AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-419 ET
DE LUI ATTRIBUER UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire suppléant Normand Dyotte explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1271;

Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

- Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-411 et I04-414, modifier le groupe d'usage de la zone I04-414 pour C04-414 et abroger toutes les classes d'usages industriels, ajouter la classe d'usage commerce de service à usage spécifiquement permis pour la zone C04-414, modifier les limites de la zone I04-412 afin de créer la zone C04-419 et de lui attribuer une grille des usages et normes, a été adopté à la séance du 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1271 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-411 et I04-414, modifier le groupe d'usage de la zone I04-414 pour C04-414 et abroger toutes les classes d'usages industriels, ajouter la classe d'usage commerce de service à usage spécifiquement permis pour la zone C04-414, modifier les limites de la zone I04-412 afin de créer la zone C04-419 et de lui attribuer une grille des usages et normes;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11-04-52 RÈGLEMENT 1272 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 976 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AJOUTER UNE NOUVELLE CLASSE D'USAGE, DE LUI ATTRIBUER DES NORMES ET D'AJOUTER DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire suppléant Normand Dyotte explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1272;

Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

➤ Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d'ajouter une nouvelle classe d'usage, de lui attribuer des normes et d'ajouter des critères d'évaluation, a été adopté à la séance du 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, avec changement, le second projet de règlement 1272 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d'ajouter une nouvelle classe d'usage, de lui attribuer des normes et d'ajouter des critères d'évaluation;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**11-04-53 RÈGLEMENT 1273 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555
AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H03-322, CONS03-326
ET H03-334 ET AFIN DE DÉFINIR DES CONDITIONS PARTICULIÈRES
POUR UN PROJET INTÉGRÉ DANS LA ZONE H03-322**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire suppléant Normand Dyotte explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1273;

Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

➤ Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H03-322, CONS03-326 et H03-334 et afin de définir des conditions particulières pour un projet intégré dans la zone H03-322, a été adopté à la séance du 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 18 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1273 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H03-322, CONS03-326 et H03-334 et afin de définir des conditions particulières pour un projet intégré dans la zone H03-322;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**11-04-54 ADOPTION – RÈGLEMENT 1274 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1128
RELATIF À L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET À LA
DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE
PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 21 mars 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1274 modifiant le règlement 1128 relatif à l'administration des finances et à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire suppléant Normand Dyotte invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Sept personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

11-04-55 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 55.

NORMAND DYOTTE
Maire suppléant

CAROLE LEMAIRE
Greffière